

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-01(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 09 février, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 3

Absents : 2

Votants : 3

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présent(e)s : Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 décembre 2022

Le président expose :

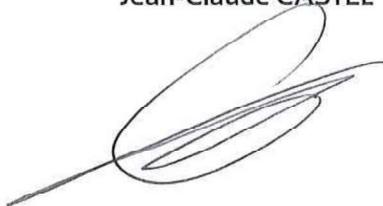
Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 décembre a été porté à la connaissance des membres du Bureau.

Il leur est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230209-2023-01-DIR-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

BUREAU

REUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022

Étaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Était excusée :

Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente.

Assistaient également à la réunion :

Colonel Hors-Classe Christophe PAICHOUX, directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Colonel Nicolas BROU, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;

Monsieur Jean-Christophe JULIEN, chef du groupement Finances ;

Madame Corine RIESS, chef du service Finances ;

Madame Marie-France MICHEL, assistante de direction chargée des Instances.

Le président remercie les membres du Bureau de leur présence et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Le président désigne madame SARDELLA comme secrétaire de séance et aborde les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 25 novembre 2022

Le président présente le rapport. En l'absence d'observation, le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Mise en œuvre pérenne du télétravail au sein de l'établissement

Le président présente le rapport. Il rappelle que le télétravail a été mis en place durant le confinement et l'expérimentation s'est poursuivie de septembre 2021 à août 2022.

Au terme de cette période et après avoir fait une analyse du dispositif, au niveau de l'administration et des agents, il est proposé de mettre en œuvre le télétravail d'une manière pérenne, à compter du 1^{er} janvier 2023. Les conditions de mise en œuvre sont reprises dans la charte du télétravail qui devra être signée conjointement par l'autorité territoriale et les agents autorisés à télétravailler.

Le président souligne que ce rapport a reçu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique.

Au terme de cette présentation, il met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Candidature du SDIS 04 au projet simple DIGITAL -AG

Le président présente le rapport. Il précise que l'objectif de ce projet est de sécuriser les données sensibles du SDIS face à la recrudescence d'attaques cybernétiques constatées au niveau national.

Cette candidature au projet DIGITAL AG s'inscrit dans la continuité des démarches entamées par le SDIS 04 pour la protection de ses données sensibles et pour lesquelles il a bénéficié en 2021 d'une subvention dans le cadre du plan de sécurisation des données sensibles grâce aux fonds France Relance à hauteur de 60 000 €.

Un appel à projet sous les fonds européens « DIGITAL AG » est accessible jusqu'au 15 Février 2023. Cela permettrait au SDIS de bénéficier d'une subvention de 75 % des dépenses qui étaient d'ores et déjà programmées.

Au terme de cette présentation, le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.